



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 13/2018 :

#### Demande de crédit de CHF 623'100.- TTC pour la construction du puits de captage des Coteaux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 octobre 2018 avec Mme la Municipale Elvira Rölli, Monsieur Sébastien Miaz, du bureau d'études hydrauliques qui s'occupe du réseau d'eau de notre commune depuis de nombreuses années, de Monsieur Christian Vuilliamenet, chef du service des infrastructures de notre commune et notre boursière communale, Mme Odette D'Onofrio Vuille, et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Mmes Elvira Rölli et Odette D'Onofrio Vuille ainsi que MM. Sébastien Miaz et Christian Vuilliamenet pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### 1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### 2. Examen du préavis

**Intégration au plan d'investissement :** Ces travaux sont intégrés dans le plan d'investissements 2018 – 2022 pour un montant de CHF 700'000.

**Budget :** Le coût total estimé du projet est calculé sur la base de soumissions rentrées à la suite d'un appel d'offres.

Il représente un investissement de CHF 243.40 par habitant (situation au 31.12.2017)

Le montant estimatif des subventions – non comprises dans le calcul du coût total du projet – est de CHF 28'000 environ.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 27'208.70 par an (dont CHF 6'438.70 d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 2.00%), soit une charge théorique de CHF 10.63 par habitant/an (situation au 31.12.2017).

**Amortissement :** L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 30 ans.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque financier particulier n'est à envisager sur cet investissement.

La Municipalité estime pouvoir effectuer réaliser quelques économies sur l'entretien des drains et chambres existants.

**Amendements :** Aucun.

### 3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 13/2018 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 13/2018 concernant un demande de crédit de CHF 623'100.- TTC pour la construction du puits de captage des Coteaux,
2. d'accorder un crédit de CHF 623'100.- TTC pour le financement du projet,
3. de financer ce dernier par l'emprunt,
4. d'amortir ce projet sur 30 ans.

Arzier - Le Muids, le 29 octobre 2018

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur